

CENTRE D'ETUDES & TRAVAUX MONTESSORI
1273 le Mollard-Gaillard 01190 Chavannes-sur-Reyssouze
montessori12.18@gmail.com 03.85.35.17.38

RÈGLEMENT

Etablissement scolaire privé hors contrat et non confessionnel, le Centre d'Etudes & Travaux Montessori accueille les adolescents de 12 à 18 ans, soit l'équivalent des classes du secondaire traditionnel (collège et lycée).

Le Centre d'Etudes & Travaux Montessori est une Association sans but lucratif (Association loi 1901).

L'approche pédagogique est menée selon les travaux du Dr. Montessori. L'activité vise l'épanouissement de la personnalité de chaque adolescent, privilégiant son autonomie et son esprit de création en lien avec l'acquisition des savoirs académiques (Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture). Le projet éducatif de Maria Montessori pour les adolescents permet à chacun d'évoluer à son rythme et de développer ses potentialités propres dans un environnement bienveillant et préparé pour accompagner les besoins spécifiques de cette période de la formation de l'être humain.

Ceci permet à l'adolescent de se préparer à la vie adulte.

Horaires et organisation

Le Centre d'Etudes & Travaux Montessori accueille les adolescents de 12 à 18 ans dans un groupe unique, mixte et d'âges mélangés.

Les horaires sont les suivants : du lundi 9h au vendredi à partir de 15h. Un accueil le week-end est également possible.

Les adolescents seront amenés à sortir accompagnés d'un adulte de l'équipe éducative pour des activités sportives, des sorties, faire des courses.

Absence et maladie d'un adolescent

En cas de maladie, le Centre d'Etudes & Travaux Montessori prendra soin d'un adolescent selon le degré de gravité de son affection. Un retour dans la famille en cours de semaine sera en cas de force majeure organisé.

En cas d'absence, la famille est priée d'informer l'établissement dans les meilleurs délais par téléphone ou par email.

Inscription

Le dossier d'inscription comprend les documents suivants complétés :

- les renseignements administratifs
- la charte de l'adolescent
- les autorisations de sortie, d'hospitalisation en cas d'urgence, de droit à l'image
- le règlement financier paraphé en première page et signé en deuxième
- les frais d'inscription (300 €, une seule fois pour chaque adolescent) et de matériel (200 € / an)
- pension complète : 10 chèques mensuels de 800 €
- demi-pension : 10 chèques mensuels de 500 € (scolarité + repas, sans vie résidentielle).

Les frais d'inscription et le premier mois demeurent acquis à l'établissement.

Toute année commencée est due intégralement.

Repas

Les repas sont organisés et préparés par les adolescents. La préparation des menus et des repas est réalisée par les adolescents accompagnés par un adulte. Le coût des repas inclut l'approvisionnement en matières premières, le matériel de cuisine, l'encadrement.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont versés intégralement à l'inscription en 10 chèques encaissés mensuellement (le 5 du mois), de juillet précédant la rentrée de l'année d'inscription à avril suivant.

Un retard de paiement d'un mois donne lieu à un entretien avec le directeur afin d'évaluer le délai de rétablissement de l'impayé. A partir d'un retard de paiement de deux mois, le Centre d'Etudes & Travaux Montessori n'est plus en mesure d'accepter l'adolescent.

Charte financière

Récapitulatif des tarifs et modalités de paiement		
Désignation	Montant en €	Modalité de paiement
Inscription	300	1 fois à l'entrée
Matériel	200	1 fois par an payable en juin
Scolarité + pension	8.000	10 chèques de 800 € payables de juillet précédant la rentrée d'inscription à avril suivant
Scolarité + demi-pension	5.000	10 chèques de 500 € payables de juillet précédant la rentrée d'inscription à avril suivant

Je soussigné _____,

parent de _____,

déclare avoir pris connaissance du règlement et des tarifs du Centre d'Etudes & Travaux Montessori, accepte ses règles de fonctionnement et inscrit mon enfant pour l'année 20___ / 20___.

« Lu et approuvé », date, signature :